

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0663/PRE portant dénomination d'un Boulevard.

n° 2007-0663/PRE

Ministère
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication
1 août 2007

Numéro JO
n° 15 du 15/08/2007

Date du numéro
15 août 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le tronçon urbain de la Route Nationale n°1 compris entre le rond point d'Eingueila et celui d'Ambouli (au commencement du Pont d'Ambouli) est dénommé Boulevard du Président Hassan Gouled Aptidon.

Article 2

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH